

DEUX PRINCIPES ESSENTIELS en HOMEOPATHIE Y compris en SANTE ANIMALE

La loi de la SIMILITUDE (Premier principe)

C'est le premier principe de la méthode, le seul même si on devait réduire l'homéopathie à sa plus courte définition. C'est un principe obligatoire car **tout découle de lui**. Tout le reste est secondaire. **Sans respect de ce principe il n'y a pas d'homéopathie**, terme qui signifie, il faut le rappeler « *souffrance semblable* ». On doit donner, en dilution, la substance qui est capable de produire chez des volontaires sains » la même souffrance que celle du patient.

Voici une définition de l'homéopathie empruntée aux grands auteurs de médecine homéopathique =

« Toute substance qui, donnée à un ou plusieurs sujets sensibles et en équilibre de santé, provoque un ensemble caractéristique de symptômes, est susceptible, lorsqu'elle est administrée à dose convenable, à un malade présentant le même ensemble caractéristique de symptômes, de provoquer une réaction salutaire pouvant aboutir à la guérison ».

Réflexion autour du premier enseignement de cette définition

La pharmacopée homéopathique, bien que fort étendue et riche, n'est pas exhaustive ; de temps en temps de nouvelles substances y sont incluses. Malheureusement, en France, il est plus fréquent que des substances en soient retirées plutôt qu'ajoutées. Cependant, pour qu'une nouvelle souche devienne un médicament à usage homéopathique, il est obligatoire et nécessaire que cette nouvelle substance soit soumise à une expérimentation chez des volontaires en bonne santé. Cette expérimentation est appelée **pathogénésie** (*de pathos = souffrance, genèse = création*). Ensuite, il faut retrouver chez un sujet malade des symptômes semblables. Cette obligation exclut de l'homéopathie tous les médicaments qui peuvent avoir l'aspect ou le goût d'un médicament homéopathique, qui se présentent sous les mêmes formes galéniques, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une pathogénésie. (C'est donc le cas, par exemple, de l'organothérapie).

Réflexion autour du second enseignement de cette définition

La nécessité d'individualiser le remède correspondant à *un malade*, et non pas à une maladie.

Il est classique de dire que l'homéopathie soigne des malades et non des maladies. **C'est une médecine dite « de sujet »**, non pas une médecine « de symptômes ». Le diagnostic de la maladie reste le premier objectif de la consultation médicale, aussi bien en médecine humaine que vétérinaire. Il faut rappeler que, en France, seuls les docteurs en médecine (humaine) et docteurs en médecine vétérinaire ont le droit de poser un diagnostic. Ce **diagnostic conditionne complètement le choix de la thérapeutique appropriée** à chaque cas, étant considéré que **chaque malade est unique**, humain ou animal, jeune ou âgé, bébé ou senior. L'homéopathie a des indications préférentielles, mais également des limites. Par exemple, une gingivite scorbutique exige l'apport de vitamine C. Aucun médicament homéopathique ne peut répondre à ce cas précis. Il en va de même pour certaines autres pathologies, qui pour être guéries demandent l'apport d'autres substances, ce que les naturopathes connaissent bien.

Différence profonde et fondamentale entre allopathie et homéopathie

En médecine allopathique, la mise en évidence du diagnostic conditionne le traitement, souvent **standard**. Par exemple, une infection implique la prescription d'un antiseptique ou d'un antibiotique, une inflammation exige un anti-inflammatoire, une douleur demande un antalgique, etc. La molécule choisie n'a aucun lien avec la complexité du patient, son histoire, sa personnalité. Tout au plus est-il nécessaire parfois de choisir parmi tels ou tels médicaments celui qui convient le mieux au malade compte tenu de ses intolérances ou allergies, et de son âge. Mais tout le reste importe peu, seule compte la maladie et ses symptômes à enrayer.

En homéopathie, la connaissance du diagnostic ne suffit pas à la prescription car plusieurs remèdes sont en théorie possibles pour chaque maladie. C'est le grand souci des praticiens homéopathes débutants qui reconnaissent en de multiples remèdes la maladie qu'ils voudraient soigner. Heureusement, l'expérience de plusieurs générations de praticiens confirmés en homéopathie humaine a permis de dresser des répertoires cliniques donnant la liste des médicaments indiqués dans telle ou telle maladie. (On trouve ainsi environ 160 médicaments pour la névralgie faciale ou près de 120 pour l'aphtose buccale). Par nécessité, **le praticien homéopathe ne peut s'arrêter à la recherche des symptômes pathognomoniques d'une maladie**, comme cela suffit en allopathie. Il se voit contraint de poursuivre son observation, d'affiner sa réflexion thérapeutique, afin de mettre en évidence les signes, symptômes, ou modalités, **individualisés** de chaque patient, humain ou animal. Les symptômes pathognomoniques permettent de préciser le diagnostic, puis de dresser une liste de médicaments homéopathiques éventuels, mais ce sont bien **les signes personnels de chaque patient qui orientent alors vers le remède qui lui convient** = ce dernier comprend dans sa matière médicale les deux groupes de signes et symptômes, pathognomoniques et personnels.

Prise en compte des différences de contexte général

En médecine allopathique, il est courant de prescrire le même médicament, par exemple à action locale sur la douleur, car il n'existe que peu de médicaments efficaces dans la **prévention des récidives**. Les plus efficaces exigent cependant une surveillance du fait de leurs effets secondaires et malheureusement l'arrêt du traitement voit réapparaître les poussées ou crises de rechute fréquentes, quelques **semaines, mois, plus tard**. **En homéopathie, chacun des patients recevra une prescription différente**, même s'ils vivent ensemble, sont de la même famille etc. et même s'ils expriment à *première vue* les mêmes symptômes. (mais le praticien homéopathe, lui, trouvera rapidement que ce ne sont pas les mêmes justement ...) L'homéopathie permet une **action en profondeur** et après quelques semaines ou quelques mois de traitement, avec le remède judicieux, la posologie adéquate, le sujet retrouvera la santé (sauf cas particuliers de maladies incurables, telles la leucose féline par ex – qu'on peut maintenir confortablement dans la majorité des cas mais pas encore guérir, sauf très rares exceptions). Il n'existe pas de médicaments homéopathiques passe-partout que l'on peut donner systématiquement à chaque patient atteint d'une maladie portant la même dénomination.

- Prescrire par exemple systématiquement *Allium Cepa* dans le cas des coryzas félines, ou *Graphites* dans le cas des dermatites canines, n'a aucun sens homéopathique. C'est un conseil généraliste, d'esprit allopathique, mais qui ne ressemble en rien à la pratique homéopathique.-

Pathogénésies

Un autre point mérite un commentaire. Lorsque la pathogénésie est réalisée, on constate des symptômes à différents niveaux de l'organisme, le comportement psychique peut être perturbé, même pour des affections localisées, sauf rares exceptions. C'est ce que l'on appelle **l'unité biologique réactionnelle**. Il est donc logique de retrouver la même étendue d'action chez un malade ou chez un patient. Les signes locaux s'insèrent dans le contexte général. C'est pour répondre à ce critère de globalité qu'un chirurgien-dentiste, par exemple, ou un vétérinaire homéopathe spécialisé en dentisterie, se verra contraint de poser des questions sur les troubles extra-buccaux éventuels de son patient - et non pas pour « jouer au médecin » comme on leur a déjà fait le reproche.

L'homéopathie est par essence et intrinsèquement une médecine réactionnelle (à quoi il nous semble essentiel de rajouter « **relationnelle** »). Les volontaires des pathogénésies (toujours des humains, cela va sans dire) réagissent à l'action d'une substance active, les patients à un agent agresseur quelconque, que l'on peut identifier très souvent. Il est logique de penser que dans les deux cas, la substance active et l'agent pathogène ont mis en œuvre les **mêmes mécanismes réactionnels** puisque le résultat est un ensemble de symptômes **semblables** (mais jamais identiques)

La loi de la POSOLOGIE INFINITESIMALE (Second Principe)

Cette nécessité posologique découle de la première loi, de la similitude, et s'est imposée à Hahnemann, son fondateur, par la pratique. Au début, il donnait le médicament adéquat, le semblable, à la dose habituelle, pondérable. Il a constaté une aggravation, certes souvent temporaire, mais toujours désagréable, parfois dangereuse. Il a donc logiquement fractionné la dose. Pour expliquer cette aggravation il a été avancé l'hypothèse que le médicament semblable, ou encore appelé le simillimum, produisant de ce fait les mêmes symptômes que ceux déjà actuels du malade, il pouvait y avoir sommation des effets.

Ensuite, il a constaté, toujours empiriquement, **que les substances en dilution infinitésimale étaient encore dotées d'un certain pouvoir pharmacodynamique**, certes chez peu de sujets sensibles, et qu'elles faisaient apparaître des symptômes autres qu'avec une posologie pondérable. Il a encore constaté l'influence des succussions données à chaque dilution, d'abord dans un simple souci d'une bonne dispersion de la substance dans son support (l'alcool en l'occurrence). Il a appelé cela **la dynamisation**, comme si les succussions successives exacerbaient le pouvoir thérapeutique **en libérant une énergie**.

L'extrême dilution des médicaments homéopathiques suscite toujours, comme autrefois, des polémiques passionnées et passionnantes, mais aussi hélas la plupart du temps stériles. Il fallut attendre que l'expérimentation confirme ce que les homéopathes affirment depuis deux siècles. La principale critique porte sur l'absence de molécules à partir d'une certaine dilution, approximativement la 12 CH (soit 10 X -24).

Pourtant, la clinique montre l'efficacité des hautes dilutions et des actions différentes entre une 20 ou 30 CH (10X- 40 ou 10X- 60). Et de nombreux travaux confirment aujourd'hui l'action étonnante des hautes dilutions, utilisées empiriquement par les homéopathes.

Dans le « *Moniteur des pharmacies et des laboratoires* » du 9 juillet 1994, un « dossier » fut consacré à certains de ces travaux avec en exergue : « *Les preuves s'accumulent. Malgré la difficulté de réaliser des essais cliniques avec les produits à haute dilution, les chercheurs ont pu mettre en évidence des phénomènes étonnants, sans toutefois les expliquer* ». Ces travaux sont conduits, le plus souvent in vivo sur l'animal et in vitro sur des cultures cellulaires, écartant ainsi l'argument de la subjectivité ou de l'effet placebo

Résumé succinct de l'Homéopathie en Santé Humaine ou Animale

D'UN COTE

Une substance est donnée à des volontaires. Chez certains d'entre eux, elle provoque un ensemble de symptômes

La similitude des deux ensembles de symptômes explique que cette substance soit le médicament homéopathique de ce malade, et de lui seul.

D'UN AUTRE COTE

Un sujet subit l'action d'un agent pathogène et développe un ensemble de symptômes

Le principe est simple : on dispose d'un certain nombre de médicaments dont on connaît les effets sur l'homme sain (regroupés sous le nom de Matière Médicale Homéopathique ou encore MMH / MMH.SA pour la Santé Animale). Le malade se présente avec un certain nombre de symptômes que l'observation clinique + la relation avec le patient (ou son maître, pour l'animal) ont permis de préciser. *L'équation de la similitude* impose de comparer les symptômes du malade à ceux provoqués par une substance active. Cette substance devient ainsi le médicament *homéopathique*, soit le remède des troubles du malade. *L'inversion d'action selon la dose* entraîne un effet thérapeutique et la posologie infinitésimale évite les effets iatrogènes.

Dès sa naissance, l'homéopathie a suscité des polémiques.

Son fondateur, le Dr Samuel Hahnemann, a été l'objet de moqueries, d'ostracisme, de cabales, et de la vindicte des apothicaires qui ne supportaient pas qu'il fabriquât lui-même ses médicaments.

Mais les malades ou les patients ont sans cesse conservé leur confiance aux praticiens homéopathes. Aujourd'hui encore, au balbutiement du XXIème siècle, l'homéopathie provoque autant d'adhésions, parfois irrationnelles, que d'oppositions, souvent instinctives.

Tout récemment encore, et ce malgré leur faible nombre, en médecine humaine, les chirurgiens-dentistes et les pré-anesthésistes homéopathes ont été suspectés, voire accusés, d'une part de prescrire de nombreux examens de laboratoire coûteux (ce qui est faux), d'autre part de dépasser leur capacité professionnelle en tentant de traiter le « terrain », retirant ainsi du travail potentiel à leurs collègues spécialistes (= ils ont été accusés par ceux-ci de « concurrence déloyale » -! -). Ce qui montre combien est méconnue cette méthode thérapeutique.

Le saviez-vous ? Hahnemann était docteur en médecine, mais a rapidement abandonné la médecine allopathique parce que trop iatrogène à son gré : il pensait que la seule nature était préférable

Naturopattes © 2007

En collaboration avec l' « **Association pour la Liberté de Santé Animale** »